

1. *Débitrice:*

FONDATION LILLI & ANDRES BIRCHER, rue de la
Dent 7, **1342 Le Pont**

2. *Remarques:* Le Président du tribunal d'arrondissement de
La Broye et du Nord vaudois statuera à son audience du
jeudi 19 février 2009, à 10 h. 40, en salle du tribunal, à
Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8, sur la demande de
sursis concordataire présentée par FONDATION LILLI &
ANDRES BIRCHER.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette au-
dience pour fournir les renseignements qu'ils pourraient
posséder sur la situation du débiteur.

L'effet suspensif est accordé, de sorte que les requêtes de fail-
lite ordinaire ou de change pendantes ou pouvant être dé-
posées sont ajournées jusqu'à droit connu sur la demande
de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

(04857832)